

République Française



SAINT-DIONISY

DECISION N° 2022-10

Objet : demande de subvention à l'état au titre de la DETR pour l'aménagement et la mise en sécurité des déplacements du Chemin d'Azord – actualisation des montants

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
Vu la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé ;
Vu la décision du maire n° 01-2021 sollicitant l'état pour une subvention au titre de la DETR pour le projet de la commune d'aménager et de mettre en sécurité les déplacements, chemin d'Azord ;
Considérant que les montants des travaux peuvent être estimés de manière plus précise ;

DECIDE

Article 1er : de solliciter l'Etat pour l'octroi d'une subvention au titre de la DETR pour le projet énoncé ci-dessus et de porter à connaissance les montants réactualisés de l'opération.

Article 2 : Le montant estimatif de ce projet s'élève à 336 567,07 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

CHARGES (montants en HT)		PRODUITS (montants en HT)	
Maitrise d'ouvrage	10 645,50	Amendes police	15 176,40
Travaux de voirie	209 842,50	DETR	134 626,82
Réseau électrique	2 830,00	Conseil Départemental du Gard	en cours
Eclairage public	80 218,95	Fds concours CANM	85 930,84
Réseau télécom	17 003,12	SMEG	14 902,17
Dépenses imprévues (5%)	16 027,00	Autofinancement	85 930,84
TOTAL	336 567,07	TOTAL	336 567,07

Article 3 : La Secrétaire Générale et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.



Fait à Saint-Dionisy, le 9 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Christophe GREGOIRE